Insee Analyses
Occitanie

N° 87
Décembre 2019

Ne pas diffuser avant
12 H 00 | 5 décembre 2019
EMBARGO

Sport et animation : des métiers en forte expansion dans un secteur en pleine mutation

En Occitanie, 27 120 personnes exercent un métier dans le domaine du sport ou de l'animation, soit 1,2 % de la population occupant un emploi. Animateur socioculturel, éducateur sportif, directeur de centre : autant de métiers, autant d'activités et de conditions d'emploi. Pourtant, des similitudes existent. Ces métiers, souvent exercés par des jeunes et plutôt des diplômés, font face à des enjeux communs : des effectifs en forte progression dans un secteur en mutation, un recours important aux contrats courts ainsi qu'au temps partiel qui pousse les professionnels à cumuler plusieurs activités.

Magali Flachere, Julien Kourdo, Insee

En Occitanie, les professionnels du sport et de l'animation sont au nombre de 27 120 en 2016 *(champ et sources)*. La moitié d'entre eux sont des animateurs socioculturels, présents dans de nombreux domaines d'activités, comme l'enseignement, l'animation, le social ou le médico-social. Ils exercent en tant qu'animateurs sociaux, culturels ou socio-éducatifs au sein de structures variées telles que villages ou colonies de vacances, écoles maternelles et élémentaires ou encore associations culturelles…

Quatre professionnels sur dix sont des éducateurs sportifs. Ils peuvent être entraîneurs de sport, instructeurs, guides de montagne… Par leur métier même, ils exercent donc très majoritairement dans des secteurs d'activité directement rattachés au sport *(champ et sources)*. Comme salarié ou à leur compte, ils interviennent par exemple dans des associations sportives ou des structures commerciales (centres de remise en forme…).

1 Une région propice à l'exercice des métiers du sport et de l'animation

Nombre de professionnels du sport et de l'animation et poids dans l'ensemble de la population en emploi, par département d'Occitanie

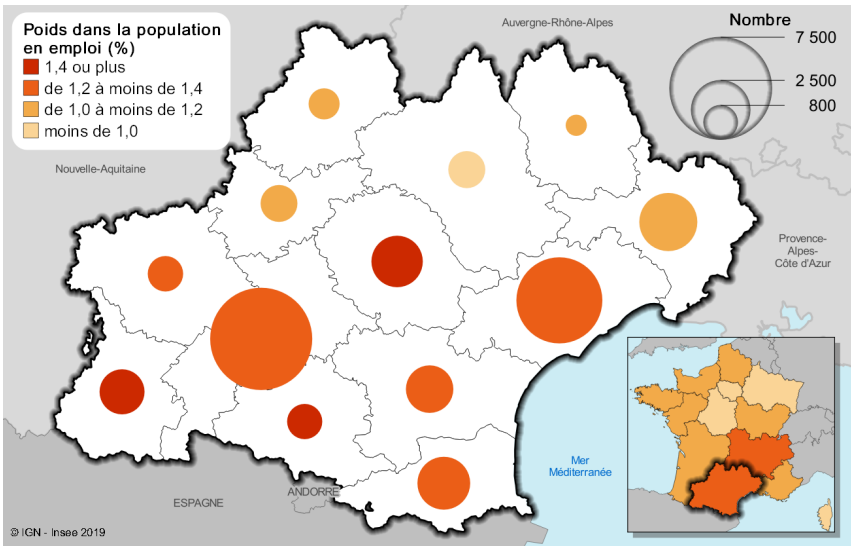

Source : Insee, recensement de la population 2016

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
Insee

Ne pas diffuser avant
12 H 00 | 5 décembre 2019
EMBARGO

Enfin, une minorité de professionnels occupent des postes de cadres, en tant que directeurs de centres socioculturels et de loisirs. Ils gèrent alors des établissements sociaux ou médico-sociaux, des centres culturels, des maisons de jeunes, etc.

Une région bien dotée en professionnels du sport et de l'animation

Avec ses 27 120 professionnels du sport et de l'animation, la région se classe 3e de France métropolitaine, sans surprise derrière l'Île-de-France (55 970 emplois) et Auvergne-Rhône-Alpes (39 730 emplois). En rapportant les effectifs à la population active occupée, ce sont les régions touristiques de la moitié sud de la France qui bénéficient de la plus forte densité en professionnels du sport et de l'animation. L'Occitanie, avec une densité de 1,2 %, reste sur le podium, derrière Auvergne-Rhône-Alpes et devant Provence-Alpes-Côte d'Azur *(figure 1)*.

La position géographique, le climat et les attraits touristiques de la région contribuent à expliquer l'importance des activités relatives au sport et à l'animation. Avec le massif pyrénéen et le littoral méditerranéen, l'Occitanie regorge de lieux naturellement propices au travail des moniteurs de ski ou d'activités nautiques, guides de montagne ou animateurs en structures de tourisme. Bien qu'il existe des possibilités d'exercice pérenne sur l'année, les activités saisonnières marquent fortement une grande partie de ces métiers. Durant les vacances scolaires, la demande en animateurs est également forte dans les centres de vacances et dans les structures de loisirs.

La qualité des infrastructures, tout comme l'existence d'une offre de formation structurée et professionnalisante jouent aussi. Les cursus proposés couvrent une multitude de domaines allant des activités aquatiques aux activités de la montagne, en passant par les sports collectifs tels que le rugby.

Des métiers en forte expansion, un secteur en pleine mutation

Encore peu nombreux il y a une vingtaine d'années, les métiers du sport et de l'animation sont en forte expansion. Sur la période récente 2006-2016, leurs effectifs s'accroissent de 37 % en Occitanie (+ 27 % en France métropolitaine) *(figure 2)*. À titre de comparaison, l'ensemble des actifs en emploi évolue sur la même période de 8 % dans la région (+ 2 % en France métropolitaine).

Historiquement rattachés à l'emploi public et associatif, c'est désormais dans la sphère marchande que les métiers du sport et de l'animation assoient leur présence pour suivre les mutations du secteur. La demande sociale change : le sport santé et le sport bien-être se développent, les activités pour seniors aussi, la prise en compte du public handicapé s'améliore. Les pratiques se diversifient avec de plus en plus d'activités autonomes et non encadrées et la recherche d'une offre personnalisée. Les lieux d'exercice se multiplient, sur le lieu de travail, à domicile, en plein air ou dans des centres de remise en forme privés.

Parallèlement, la mise en place en 2013 des projets éducatifs territoriaux dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs amplifie les besoins en professionnels qualifiés du sport et de l'animation. Il s'agit de développer une offre d'activités périscolaires diversifiée, adaptée à la fois aux publics et aux territoires.

Des directeurs et des éducateurs de plus en plus diplômés

Les conditions requises pour exercer ne sont pas les mêmes selon que l'on se destine à être animateur, éducateur ou directeur.

Les directeurs, qui occupent des postes de cadres, sont logiquement les plus diplômés : 64 % d'entre eux détiennent un diplôme d'études supérieures en 2016 *(figure 3)*, soit 17 points de plus qu'en 2006. Pour être éducateur sportif ou animateur, plusieurs parcours sont possibles, dont certains ne nécessitent pas le baccalauréat *(encadré 1)*. Néanmoins, être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou d'un diplôme d'État reste un préalable dans certains métiers. Ainsi, 49 % des éducateurs ont un diplôme supérieur au baccalauréat. Leur qualification a beaucoup progressé (+ 12 points en dix ans). Plusieurs phénomènes peuvent expliquer cette évolution : la hausse des embauches de jeunes, plus diplômés que leurs aînés, ou le retour en formation pour se perfectionner de professionnels déjà en place dans le milieu du sport (par exemple un accompagnateur de moyenne montagne souhaitant devenir guide de haute montagne). Du côté des animateurs socioculturels, les bacheliers représentent un tiers des effectifs comme les diplômés d'études supérieures ; c'est quasi autant que dix ans auparavant.

Les animateurs socioculturels sont surtout des animatrices

La féminisation du domaine de l'animation n'est pas chose nouvelle. En 2016, comme en 2006, les trois quarts des animateurs socioculturels sont des animatrices *(figure 4)*. Dans des secteurs d'activité tel que l'accueil de jeunes enfants, elles représentent même plus de 90 % des effectifs. Les femmes occupent 62 % des postes de directeurs d'établissement en 2016, emplois de niveau cadre, en légère progression depuis dix ans (+ 3 points). En revanche, le métier d'éducateur sportif se conjugue principalement au masculin : 65 % d'hommes comme en 2006, et jusqu'à 73 % dans les activités des clubs de sports.

Un professionnel sur deux a moins de 35 ans

Les métiers du sport et de l'animation s'exercent plutôt jeunes. Dans la région, 48 % des professionnels ont moins de 35 ans contre seulement 29 % de l'ensemble de la population

2 Des métiers en forte expansion

Évolution 2006-2016 des métiers du sport et de l'animation en Occitanie

	2006	2016	Évolution 2006-2016 (%)
Animateurs socioculturels	11 650	15 260	+ 31
Éducateurs sportifs	7 680	10 870	+ 42
Directeurs de centres	470	990	+ 111
Ensemble des métiers du sport et de l'animation	**19 800**	**27 120**	**+ 37**
Population active occupée	2 041 260	2 196 140	+ 8

Source : Insee, recensements de la population 2006 et 2016

3 Éducateurs et directeurs plus diplômés que la moyenne

Niveau de diplôme des professionnels du sport et de l'animation en Occitanie en 2016

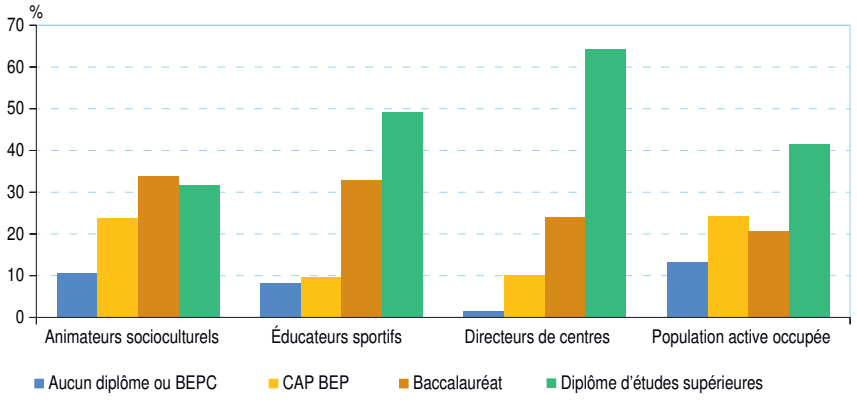

Source : Insee, recensement de la population 2016

en emploi. Plus diplômés, les directeurs sont les plus âgés : un tiers a moins de 35 ans.
En dix ans, l'âge d'exercice suit néanmoins le vieillissement de la population et s'accroît au même rythme que celui de la population en emploi. La part des moins de 35 ans perd en moyenne 7 points, de 3 points pour les directeurs à 8 points pour les animateurs. Chez ces derniers, le vieillissement marqué s'explique en partie par la réforme des rythmes éducatifs. En effet, la recherche d'encadrants pour les nouvelles activités périscolaires crée des opportunités d'emploi y compris pour les plus âgés : seniors en recherche d'un complément d'activité, reconversions professionnelles, retour sur le marché du travail de parents n'ayant plus d'enfants en bas âge…

Des conditions d'emploi spécifiques

La saisonnalité de l'activité, des horaires atypiques, un temps de travail fractionné et des ressources financières parfois limitées pour les structures employeuses, notamment dans le milieu associatif, se traduisent par des conditions d'emplois instables. En 2016, les professionnels du sport et de l'animation sont trois fois plus souvent que la moyenne en contrats courts : 36 % sont en CDD, en contrats aidés ou occupent un emploi jeune, contre 14 % tous métiers confondus. En parallèle, le recours au temps partiel dans le domaine du sport et de l'animation est particulièrement important, c'est même le plus fort de France métropolitaine. Il concerne 5 professionnels sur 10 en Occitanie, contre 1 seul actif en emploi sur 10.
Les animateurs socioculturels et les éducateurs sportifs sont les plus concernés par ces situations d'instabilité. Elles se cumulent d'ailleurs bien souvent pour les animateurs, ceux qui sont en contrat court travaillant également 7 fois sur 10 à temps partiel. Cependant, le recours aux contrats courts recule en dix ans pour les deux métiers (- 6 points), tandis qu'il est stable dans l'ensemble de la population en emploi. Chez les éducateurs, cette baisse s'explique en partie par le développement du non-salariat : 29 % choisissent ce statut en 2016 (9 points de plus qu'en 2006), séduits notamment par le régime de micro-entrepreneur *(encadré 2)*.
Enfin, les directeurs sont les mieux lotis, avec des emplois bien plus stables : 8 sur 10 sont en CDI et autant sont à temps complet.
En permettant l'embauche de jeunes salariés, les métiers du sport et de l'animation offrent des possibilités d'insertion professionnelle rapide. Mais les conditions d'emplois spécifiques sont parfois synonymes de carrières courtes et de réorientations à venir. Le ministère des Sports porte ainsi son attention sur la construction des parcours professionnels des jeunes durant leur formation. Il s'agit de mieux les sensibiliser sur les choix possibles et de les amener à développer plusieurs compétences (encadrement sportif et tourisme, gestion, évènementiel, etc.). Le ministère accompagne également les employeurs et notamment les employeurs associatifs, avec une préoccupation de « gestion durable des emplois », qui peut passer par la valorisation de clubs omnisports, de groupements d'employeurs, etc.

4 Moins de professionnels en CDI

Caractéristiques des métiers du sport et de l'animation en Occitanie en 2016

	Animateurs socioculturels	Éducateurs sportifs	Directeurs de centres	**Ensemble des métiers du sport et de l'animation**	Population active occupée
Sexe					
Part des femmes (%)	74	35	62	**58**	48
Âge					
Part des moins de 35 ans (%)	51	46	34	**48**	29
Niveau de diplôme					
Part des professionnels ayant au moins le baccalauréat (%)	66	82	88	**71**	62
Part des professionnels ayant un diplôme d'études supérieures (%)	32	49	64	**40**	41
Conditions d'emploi					
Part des professionnels ayant un emploi à temps partiel (%)	57	35	22	**47**	12
Part des professionnels ayant un contrat court (1) (%)	43	27	17	**36**	14
Part des professionnels ayant un CDI (%)	57	43	83	**52**	71
Part des non-salariés (%)	0	29	0	**12**	17

(1) CDD, contrat aidé, emploi-jeune, contrat de qualification, intérim, apprentissage
Source : Insee, recensement de la population 2016

Cumuler les métiers pour pallier l'instabilité des emplois

Plus souvent à temps partiel et engagés sur des contrats courts, la moitié des salariés du sport et de l'animation doivent cumuler les emplois sur l'année : en moyenne 2,8 contrats en 2016. Il peut s'agir d'un contrat qui constitue leur emploi principal de l'année et/ou qui ne représente que quelques heures dans l'année *(champ et sources)*.
Les trois quarts de ces pluriactifs exercent au moins une activité qui ne relève pas du sport ou de l'animation. Ils travaillent alors soit dans des domaines qui restent connexes (agents des collectivités locales, professeurs, vendeurs en

Encadré 1

Devenir un professionnel du sport et de l'animation

En fonction du métier et de la spécialisation souhaités, trois types de parcours sont proposés pour devenir animateur ou éducateur :

- obtenir un diplôme d'État délivré par le ministère des Sports, tel un brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS). Ces diplômes se préparent au sein d'un organisme de formation privé ou d'un centre de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS) ou d'un centre de formation d'apprentis ;
- obtenir un diplôme fédéral, via les fédérations sportives ;
- suivre un cursus universitaire, dans la filière Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) par exemple.

Une bonne insertion professionnelle des diplômés du BPJEPS

Commun au sport et à la jeunesse, les brevets professionnels de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) constituent le cœur des diplômes délivrés par les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS). Ce sont des diplômes d'État, de niveau baccalauréat et qui attestent de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur ou d'éducateur sportif. En 2016, la formation BPJEPS s'est réformée, afin de renforcer la lisibilité des filières professionnelles. Deux spécialités bien distinctes, celle d'« animateur » et celle d'« éducateur sportif », remplacent ainsi les 28 spécialités d'origine. Ces dernières deviennent des mentions (activités équestres, nautiques, animation culturelle, loisirs pour tous, etc.).

Entre mai 2016 et avril 2017, 1 186 personnes ont obtenu un BPJEPS en Occitanie. Début 2018, soit au moins neuf mois après leur sortie de formation, 76 % des diplômés d'un BPJEPS « animateur » et 71 % d'un BPJEPS « éducateur sportif » sont en emploi *(champ et sources)*. Huit sur dix exercent une activité en lien direct avec la formation. La moitié des diplômés ont moins de 25 ans et un tiers entre 30 et 49 ans. L'étendue des âges s'explique par des parcours différents. Certains sont des jeunes sortant de formation initiale, d'autres plus âgés, s'orientent vers un BPJEPS après un diplôme du supérieur ou dans le cadre d'une reconversion professionnelle. À l'entrée de la formation, 45 % étaient déjà en emploi, 34 % étaient demandeurs d'emploi et 17 % étudiants ou en service civique.

Ne pas diffuser avant
12 H 00 | 5 décembre 2019
EMBARGO

magasins de sport, etc.), soit dans des secteurs d'activité totalement différents.
Très peu de professionnels parviennent donc à occuper le même poste tout au long de l'année, que ce soit à temps complet ou à temps partiel. Seuls 2 animateurs sur 10 et, lorsqu'ils sont salariés, 3 éducateurs sur 10, exercent un poste qui court sur la totalité de l'année. En revanche, c'est le cas de 5 directeurs sur 10. ■

Encadré 2

Les non-salariés cumulent aussi les métiers

En 2016, 5 210 non-salariés exercent leur activité dans l'un des cinq secteurs d'activité liés à l'emploi sportif *(champ et sources)*, essentiellement dans l'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs. Ces indépendants peuvent s'établir sous le statut d'entrepreneur individuel ou de gérant majoritaire de société, mais la plupart d'entre eux optent pour le micro-entrepreneuriat (6 sur 10). Ce régime simplifié est ainsi retenu par bon nombre de coachs sportifs, de moniteurs de ski ou de kitesurf, ou encore de guides de montagne.

Les non-salariés du sport et de l'animation sont soumis aux mêmes contraintes que les salariés : difficultés à exercer leur activité sur la totalité de l'année, besoins variant au gré des saisons et des vacances scolaires, etc. Ainsi, 4 sur 10 ont en parallèle une activité salariée, qui, de plus, constitue dans la très grande majorité des cas leur activité principale, c'est-à-dire celle générant le plus de revenus. Cette activité salariée relève 4 fois sur 10 du domaine du sport et de l'animation.

Ne pas diffuser avant	
12 H 00	5 décembre 2019
EMBARGO	

Champ et sources

Le champ des **professionnels du sport et de l'animation** est ici déterminé selon une approche métier, grâce à la nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (PCS). Ces professionnels exercent l'un des métiers des trois grands groupes de la nomenclature suivants :

424A - Moniteurs, éducateurs sportifs et sportifs professionnels ;

435B - Animateurs socioculturels et de loisirs ;

435A - Directeurs de centres socioculturels et de loisirs.

Les professeurs d'éducation physique et sportive, les médecins et les kinésithérapeutes spécialisés dans le domaine du sport ne sont pas pris en compte car ils ne peuvent pas être isolés dans la nomenclature des PCS.

Les **secteurs d'activité du sport** correspondent à un ensemble de cinq secteurs d'activité, au sein duquel les professionnels ne sont pas nécessairement éducateurs, animateurs ou directeurs. L'approche par secteur d'activité est donc plus large que l'approche par métier.

Les cinq secteurs d'activité, selon la nomenclature d'activité française (NAF), sont les suivants :

8551Z - Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs ;

9311Z - Gestion d'installations sportives ;

9312Z - Activités de clubs de sports ;

9313Z - Activités des centres de culture physique ;

9319Z - Autres activités liées au sport.

Dans le corps de l'étude, on s'intéresse aux personnes déclarant au **recensement de la population** avoir comme profession principale l'un des trois métiers du sport et de l'animation. L'enquête du recensement de la population s'effectuant en début d'année, le nombre d'éducateurs sportifs (qui comprend en particulier les moniteurs de ski) peut être légèrement surévalué.

Les pluriactifs salariés sont comptabilisés à partir des **déclarations annuelles de données sociales** (DADS), seule source en mesure de prendre en compte la pluriactivité.

Dans l'encadré 1, les statistiques sur les détenteurs d'un BPJEPS sont issues de l'**enquête insertion des diplômés de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport** (IDJEPS), menée chaque année par les DRJSCS en lien avec l'INJEP-MEDES.

Dans l'encadré 2, le comptage des non-salariés est établi à partir de la **base des non-salariés**. Dans cette base, la profession des indépendants est justement d'être indépendant, dans un secteur d'activité particulier. En conséquence, l'approche par métier n'est pas possible et l'approche par secteur d'activité du sport est alors privilégiée.

Insee Occitanie
36, rue des Trente-Six Ponts
BP 94217
31054 TOULOUSE Cedex 4

Directrice de la publication :
Caroline JAMET

Rédactrice en chef :
Michèle EVEN

Mise en page et impression :
Agence Elixir, Besançon

ISSN : 2492-1629 (version imprimée)
ISSN : 2493-4178 (version en ligne)

© Insee 2019

Pour en savoir plus

• « Vision prospective partagée des emplois et des compétences – Les métiers du sport », France Stratégie et Céreq, février 2019

• « Accueils de loisirs sur le temps périscolaire – Une forte croissance en lien avec la réforme des rythmes éducatifs », *INJEP Analyses & synthèses* n° 9, janvier 2018

Insee
Mesurer pour comprendre